



Mairie de Dions
N°29 - Novembre 2020



BULLETIN MUNICIPAL

EDITO

Notre pays a connu, récemment, des actes de barbarie répétés. Au-delà du côté insupportable de ces faits, ce sont les fondamentaux de la République qui sont remis en cause.

La réponse que nous devons apporter en tant que citoyen est de faire front en ne transigeant jamais sur nos valeurs républicaines.

La seconde vague de l'épidémie est bien là.

Si notre village peut sembler relativement préservé, la circulation du virus est telle que nul n'est désormais à l'abri.

Face à ces difficultés il nous faut faire preuve de responsabilité en appliquant pleinement les règles de ce second confinement.

Alors respectons les gestes barrières et limitons au maximum les contacts y compris au sein de nos sphères familiales et amicales.

C'est à cette aune que vous protégerez vos proches et vous-même.

Pendant cette période troublée l'équipe municipale continue à travailler et à préparer l'avenir.

Vous trouverez dans ce numéro l'état des actions réalisées depuis le début du mandat et la liste des projets en cours de préparation.

Un regret pourtant : ne pas pouvoir organiser de réunions publiques pour pouvoir échanger avec vous sur vos besoins et les projets portés par la Municipalité.

Dès que la situation le permettra nous vous inviterons à un temps d'échange. D'ici là si vous avez des questions ou si vous voulez simplement échanger sur tel ou tel aspect de la vie de notre village, vous pouvez toujours passer à la Mairie qui reste ouverte pendant toute la durée du confinement aux horaires habituels.

En attendant prenez soin de vous.

Le Maire



LES ACTIONS EN COURS

La réception des travaux de rénovation du Foyer et de la bibliothèque a été effectuée le 28 octobre dernier. Il nous reste à réaliser l'ameublement de la bibliothèque et l'installation de l'ancienne mécanique des cloches dans le foyer.

Eu égard à la situation sanitaire, ces deux équipements ne seront pas ouverts dans l'immédiat au public.

La rénovation de la Croix de Mission ainsi que la création d'un itinéraire de découverte ont été reportés au 1er trimestre 2021 et ce pour des difficultés d'ordre administratif.

Une demande d'autorisation a été envoyée au Conseil Départemental pour la création d'une place de stationnement « dépose minute » au bas de la Guinguette. Il s'agit de faciliter les livraisons de proximité et de permettre aux personnes à mobilité réduite d'avoir un accès direct à la rampe de montée au restaurant.

Les dossiers administratifs et les demandes de subventions pour l'enfouissement des réseaux secs place de la Mairie et rue du Grès ainsi que la rénovation thermique et énergétique de la Mairie ont été transmis aux différents financeurs.

Si les réponses s'avèrent positives, les travaux seront programmés à partir de juin 2021.

Un dossier (consultable en Mairie) a été transmis au Conseil Départemental du Gard pour le fleurissement du village.

Cette demande concerne toutes les zones publiques non végétalisées (hors voirie) et devrait nous permettre d'embellir notre environnement.

Nous aurons besoin de volontaires au moment des plantations .

Deux projets sont à l'étude avec le Syndicat mixte des Gorges du Gardon :

- La réhabilitation du lavoir, la création d'un muret en pierres sèches entre le parking et les aires de Braune et la réhabilitation des bancs en bordure de la départementale ;
- A terme, la création d'un théâtre de verdure au pied du Moulin.

Enfin, nous sommes en train de réfléchir à un projet de jumelage avec une autre commune française ou européenne afin de développer des échanges inter culturels entre nos deux villages.

ECOLE

Pour l'année scolaire 2020/2021, 38 élèves sont rentrés à l'école et aucun dysfonctionnement notable n'a été constaté du fait de la situation sanitaire.

Les travaux d'aménagement (interphone, évier, arrosages et petits travaux dans les classes) ont été réalisés.

La salle de classe des petits a été repeinte, celle des grands le sera durant les vacances de février.

Enfin nous sommes en attente du retour des demandes de financement pour la dernière partie de l'équipement numérique. Si les réponses sont positives, les travaux seront effectués pendant les vacances de février.



Rappelons que les déposes et les sorties de l'école doivent se faire avec un minimum de discipline tant pour le stationnement que pour le port du masque. Merci d'y porter l'attention nécessaire.

Cette école n'a pas de nom, il serait bon qu'elle en ait un. Un grand concours sera lancé à la fin de l'année scolaire concernant les enfants et les parents.

APPEL AUX BONNES VOLONTES

La rénovation de la bibliothèque et du foyer est maintenant terminée nous offrant, ainsi, deux équipements de qualité.

Dès que la situation sanitaire le permettra, ces deux espaces seront à la disposition de la population afin de proposer une offre d'animations variée.

Pour faire vivre ces espaces et plus largement dynamiser le village, nous avons besoin de personnes ayant du temps et des idées.

Il s'agit de mobiliser les bonnes volontés pour organiser des manifestations culturelles ou des rencontres festives.



Cette démarche s'inscrit dans une volonté plus large d'associer la population à la vie de notre village.

Dans ce cadre, la Commune de Dions accompagnera les personnes souhaitant s'investir dans cette dynamique et s'emparer de ces outils flamboyants neufs.

La mairie apportera un soutien technique et financier aux personnes volontaires à la condition qu'elles s'organisent dans le cadre associatif.

Si vous êtes intéressés vous pouvez contacter, en Mairie les conseillères municipales chargées du projet : Mireille Chartier et Pauline Dudek.

INCIVILITES

Elles sont encore bien trop nombreuses !
Plus généralement ce sont des petits et parfois gros manquements aux règles de vie commune qui se traduisent par des :

- stationnements anarchiques,
- dégradations répétées,
- dépôts sauvages,
- poubelles qui traînent au milieu des rues,
- masques qui jonchent le sol,
- déjections canines,
- graffitis,
- tapages nocturnes.

Au-delà de l'impact pour chacun des administrés, ces nuisances induisent un surcoût pour notre Commune en mobilisant nos agents techniques là où ils devraient se consacrer à l'entretien de notre patrimoine commun.

Un des objectifs de l'équipe municipale est d'améliorer l'attractivité de notre village notamment par l'embellissement du domaine public.

Dans ce cadre, nous consacrons beaucoup d'énergie à rendre notre cadre de vie plus propre et plus agréable.

Alors encore un effort pour que notre village présente l'image d'un lieu où l'on se respecte les uns les autres, l'image d'un village propre, accueillant et où il fait bon vivre!



A un mètre de la poubelle, Place de la Mairie



Dégradations



Dépôts sauvages

CHIENS : REGLES DE CONDUITE

Pour savourer et profiter du calme et de la tranquillité de notre village, il est nécessaire de respecter quelques règles élémentaires permettant à chacun de profiter de sa liberté en respectant celle des autres.

Alors, vous qui avez choisi un compagnon de race canine, ne le laissez pas aboyer et pleurer des heures entières la journée ou la nuit. Il en va de votre responsabilité, comme le rappelle l'article 1385 du Code Civil. En effet, nous vous rappelons que conformément à l'article R1336-5 du Code de la Santé Publique, ces désagréments peuvent être considérés comme des nuisances sonores et peuvent être sanctionnés par une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros (article R1337-7 du Code de la Santé Publique) ou dans les cas extrêmes par la confiscation de l'animal (article R1337-8 du Code de la Santé Publique).

Nous vous rappelons également que conformément à l'article L-211-19-1 du Code Rural, la divagation des animaux domestiques de toutes races est interdite en tout temps, de jour comme de nuit.

Il est aussi nécessaire de vous rappeler que les déjections canines sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces publics de jeux pour enfants sont interdites et passibles d'une contravention de première classe.

Enfin, vos chiens doivent être tenus en laisse lors de leurs promenades.

Espérons que le rappel de ces quelques règles élémentaires nous assurera à tous la tranquillité attendue pour un village tel que le nôtre.

Opération Berges Propres



Le 18 octobre dernier s'est tenu l'opération « Berges Propres » qui a réuni une vingtaine de volontaires pour nettoyer les abords de nos routes et de nos chemins.

La moisson a été bonne ! Ce qui témoigne du peu de ci-

visme d'un certain nombre de nos concitoyens lorsqu'ils passent sur notre commune.

Au hit-parade des déchets les cannettes de bières et autres emballages sont arrivés bons premiers sans compter les dépôts sauvages que nous avons pu croiser.

Nous renouvelerons l'opération au printemps prochain.

Merci à tous pour cet engagement et particulièrement à Claude Couderc pour son implication et son efficacité.



OPERATION "BERGES PROPRES"



Venez nombreux pour accomplir un acte éco citoyen(ne)

Nettoyage le long des berges de la Braune, chemins et bois attenants.

18 octobre 2020
RDV place de la mairie 9h

Gants et matériels fournis par la municipalité



Nous partagerons en fin de matinée le pot de l'amitié.

Inscriptions auprès du secrétariat de la mairie.

Merci à vous toutes et tous à bientôt.

Communiqué de presse COVID-19

Masques, gants et mouchoirs usagés : un danger pour les trieurs du centre de tri de Nîmes



© Sitom Sud Gard

En cette période de rentrée et de reprise de la pandémie, où le masque devient obligatoire dans nombre de lieux, le Sitom Sud Gard, en collaboration avec son exploitant Paprec, souhaite adresser un rappel aux habitants. Les déchets déposés dans le bac de tri sélectif passent sur une chaîne de tri sur laquelle des hommes et des femmes gantés et protégés, trient à la main certains de ces déchets.

masques et mouchoirs usagés, arrivent sur la chaîne du centre de tri Valrena de Nîmes en quantité très importante. Ces déchets, dont ce n'est pas la place, constituent un risque extrême pour les femmes et les hommes qui y travaillent.

Pour maintenir l'activité du centre de tri de Nîmes Valrena, en assurant la sécurité sanitaire des agents, il est demandé à chacun de respecter scrupuleusement ce rappel : il est impératif de déposer gants, masques et mouchoirs usagés, dans le sac d'ordures ménagères.

Pour tout renseignement, les conseillères du tri du Sitom Sud Gard restent à la disposition des usagers par messagerie contact@sitomsudgard.fr ou sur <https://www.facebook.com/sitomsudgard>.

Actuellement, et davantage encore que les mois précédents, gants,



LA DIANE DIONSOISE, SOCIETE DE CHASSE

Conformément à l'arrêté Préfectoral DDTM-SEF-2020-0068 du 25 MAI 2020, l'organisation de la chasse sur le territoire communal :

La chasse ouvre du 13/09/2020 à 7 heures au 28/02/2021 au soir sauf pour la chasse au sanglier qui sur dérogation peut être prolongé au 31 mars 2021.

La chasse se pratique du lundi au dimanche sauf les mardi et vendredi à l'exception des jours fériés. Concernant la chasse en battue, celle-ci est signalée par l'apposition de panneaux sur les chemins principaux.

Chers concitoyens , la pratique de la chasse s'inscrit dans un mode de vie courant dans la ruralité dont notre commune fait partie.

La société est toujours heureuse d'accueillir de nouveaux membres, et que, en règle générale les chiens de chasse ne sont pas des animaux dangereux même s'ils aboient. C'est leur façon de faire dans la poursuite du gibier (chien courant par rapport au chien d'arrêt qui lui n'aboie pas) .

STATIONNEMENT

Suite aux nombreuses difficultés constatées quant à la circulation des véhicules rue du Gardon et considérant qu'il s'agit d'une des principales voies d'entrée du village, le stationnement sera interdit sur toute la longueur de la rue du Gardon et ce à partir du 1er décembre 2020.

A la même date, le stationnement rue de la Cabane sera réglementé et réorganisé suite aux nombreux désagréments rencontrés par les riverains.

Dans les deux cas un arrêté sera pris et transmis aux riverains pour information et à la gendarmerie pour application.



«CHOSSES VUES» La rubrique de l'environnement

LE RAISIN D'AMERIQUE



Le *Phytolacca americana* ou raisin d'Amérique est une magnifique plante que nous pouvons aussi découvrir dans les rues et ruelles de Dions de juin à octobre, considérée par certains comme une superbe plante ornementale et décorative dans les jardins, et pour d'autres comme une plante invasive et appauvrissant le milieu où elle s'est implantée... Quoiqu'il en soit cette plante n'est pas là par hasard... Elle a été importée d'Amérique pour colorer les vins de moindre qualité et pour servir de teinture (plante tinctoriale) En été, des petites fleurs blanches à roses, de moins d'1 cm de diamètre, apparaissent en grappes de 10 à 20 cm de longueur. Lorsque les baies brun pourpre quasiment noires apparaissent, elles deviennent pendantes. Les oiseaux apprécient ces petits fruits et ils contribuent à propager la plante un peu partout en disséminant les graines. L'odeur du raisin d'Amérique est désagréable et toute la plante est globalement toxique : tige, racine, baies, par ingestion mais aussi par contact avec les feuilles ou la sève. Les vins qui étaient autrefois colorés avec le raisin d'Amérique étaient légèrement toxiques.

Nos vins ce sont bien améliorés depuis, nous remercions nos viticulteurs.

Comme la plupart des plantes toxiques elles sont utilisées en pharmacopée, notamment en homéopathie pour celle-ci : rhumatisme, règles douloureuses...



LA PUNAISE DIABOLIQUE

PUNAISE DIABOLIQUE (*Halyomorpha halys*)

- C'est le moment où les punaises diaboliques cherchent un abri pour passer l'hiver au chaud. Il se peut que vous les voyez débarquer en nombre dans votre maison, signalé à certain endroit sur le village. Les punaises diaboliques sont arrivées récemment en France, en 2018. Elles peuvent pondre jusqu'à 200 œufs. Si on ne fait rien, l'invasion peut donc être très rapide. Les punaises sont présentes dans plusieurs départements en France. Même si être envahi de punaises chez soi n'est jamais agréable, ne vous inquiétez pas, les punaises diaboliques ne représentent aucun danger pour la santé de l'homme, ces nuisibles provoquent cependant d'important dégâts dans les cultures (arboriculture, viticulture et maraîchage). L'INRA (Institut National de Recherche Agronomique) a lancé un appel à la surveillance citoyenne en déclarant directement sa présence sur le web, en s'inscrivant sur le site ephytia.inra.fr.

PROGRAMME DESHERBAGE

Depuis l'interdiction de l'utilisation de produits phyto sanitaires, le désherbage de nos rues est devenu un véritable « casse tête »

Avec le printemps exceptionnel que nous avons connu, le traitement mécanique s'est révélé très vite insuffisant.

Un programme de désherbage est à l'étude pour mieux cibler les voies à traiter en priorité. Il sera débattu dès que la situation sanitaire le permettra.

Par ailleurs nous allons nous doter d'un équipement de traitement thermique plus efficace sur la durée que les méthodes mécaniques.

Un tel plan ne sera viable que si nous nous engageons toutes et tous à désherber dans notre environnement immédiat.

INFO COVID-19 PAR TEST ANTIGENIQUE

Une permanence est tenue sur la commune de Sainte-Anastasia.

Pour réaliser les tests en toute sécurité, ceux-ci seront effectués en Drive Test au niveau du bâtiment « RAM » situé aux abords de l'école et la crèche, impasse des cadés. Vous obtiendrez les résultats sous une 1/2 heure maximum.

IMPORTANT : vous ne devez pas être « cas contact », c'est à dire avoir été contacté par l'Agence Régionale de Santé ou la CPAM , pour être éligible au test antigénique.

Pour plus d'informations, veuillez contacter la mairie de Sainte-Anastasia au 09 71 21 17 79

CALINI
CONSEIL IMMOBILIER

IMMOBILIER

CALINI CONSEIL

ACHAT LOCATION VENTE

Une équipe mobilisée à vos côtés !

Av. Charles de Gaulle
30190 LA CALMETTE
☎ 04 66 63 11 31
✉ lacalmette@calini.com

Parking CC *Casino*

calini.com

Ne pas jeter sur la voie publique, merci.



La Guinguette de Dions

vous accueille

Route d'Uzès—30190 - Dions

Horaires : tous les jours de 7 h à 15h et à partir de 19h

tél.: 04 66 53 19 93

Etat civil

Décès :

Mme AUDIBERT Jeanine née FERRIER, 29/09/2020
Mme AMAR Maria, Otilia née DA_SILVA, 02/10/2020
Mme REBUFFAT Françoise née SAVANI, 24/10/2020
Mme TOSANIC Christine née BERTRAND, 26/10/2020

Nos sincères condoléances aux familles.

Naissances :

Julia LEGAL, 01/08/2020
Ando PELÉ, 19/08/2020
Agathe PELLICONE-LAGOUTTE, 01/10/2020

Nos félicitations aux heureux parents.